



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 70

Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

REFUGIES

La crise migratoire que connaît l'Europe, la plus importante depuis la Seconde Guerre mondiale, oblige la France à être à la hauteur : c'est le sens des propos tenus par le Premier ministre aujourd'hui devant l'Assemblée nationale. Avec constance et maîtrise, le gouvernement suit des principes clairs : humanité, solidarité, sérieux, lucidité. Avec constance et maîtrise, il agit depuis 2012, notamment sur le plan intérieur : en améliorant le droit, en faisant preuve de fermeté contre l'immigration irrégulière, en assurant notre devoir de solidarité par un renforcement des moyens. Avec constance et maîtrise, il continue à agir. Sur le plan intérieur : en renforçant ses moyens de contrôles (+ 900 effectifs dans les forces de l'ordre, notamment pour la police aux frontières) et ses moyens au service de la solidarité (279 M€ d'ici fin 2016). Sur les plans européen et international, en proposant un plan global qui combine réponse l'urgence et action de l'ong terme : disponibilité pour accueillir plus de 30 000 migrants éligibles à l'asile, mise à disposition d'une frégate pour les opération militaires contre les bateaux de passeurs ; soutien à la mise en place du premier centre d'accueil en Grèce ; soutien à un fonds européen d'aide au développement de 1,8 Md € en faveur des pays d'origine ; ... Quant à la possibilité de créer un statut nouveau pour les personnes fuyant la guerre : il existe déjà, et ne prive pas du droit de demander l'asile. Le gouvernement continuera à agir, avec constance et maîtrise. Le Premier ministre s'est exprimé mercredi devant l'Assemblée nationale mercredi lors du débat, sans vote, sur l'accueil des réfugiés en France et en Europe.

« L'Europe fait face à une crise migratoire d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelles [...] La plus forte, en Europe, depuis la Seconde Guerre mondiale ». « L'agence Frontex estim[e] à 500 000 le nombre d'entrées irrégulières, en huit mois, à la frontière extérieure de l'Union ». « On parle d'un million d'arrivées possibles » en Allemagne, contre 400 000 en 2014. En France, la situation est « totalement différente, avec une demande d'asile pratiquement stable : autour de 65 000, avec même une baisse en 2014 » (PM, 16/09/15).

Cette situation exige « que la France soit à la hauteur de son rang ». Aussi, il s'agit de prendre des décisions « suivant des principes : humanité, solidarité, mais aussi sérieux, maîtrise », et « lucidité », et distinguer les réfugiés en besoin de protection, des migrants « qui ne relèvent pas du statut de réfugié » (Balkans, Afrique de l'Ouest).

« Bien avant [...] l'image d'Aylan », le gouvernement a agi (PM, 16/09/15) :

- Sur le « plan intérieur » :

o En améliorant le droit, par le vote de deux lois importantes :

§ La réforme de l'asile, pour faire « passer de 24 à 9 mois le délai pour statuer sur les demandes » et assurer « une procédure plus efficace et plus digne ».

§ Le projet de loi relatif au droit des étrangers, voté en première lecture, qui permettra « la lutte contre l'immigration irrégulière, dans toutes ses dimensions ».

o En faisant preuve de fermeté contre l'immigration irrégulière :

§ **Dans la lutte contre les filières.** « 177 [filières] ont été démantelées depuis le début de l'année, représentant plus de 3300 individus contre 1800 en Allemagne pendant la même période ». « A Calais », « 42 000 interpellations ont été effectuées depuis le mois de janvier », et à Menton en « huit mois, 20 450 individus ont été interpellés » ;

§ **Dans les reconductions à la frontière :** « 15 000 éloignements forcés ont été réalisés en 2014 ». « Les retours forcés vers les pays n'appartenant pas à l'Union européenne [...] ont augmenté de 40 % en 2014 ».

o **En assurant notre devoir de solidarité par un renforcement des moyens :** la création de 11 500 places supplémentaires d'accueil a notamment été annoncée dès juin dernier.

- **Sur la scène européenne :** dès 2014, la France était à l'initiative « pour proposer une feuille de route reprenant nos principes d'humanité, de solidarité, de maîtrise » - renforcement des frontières extérieures de l'Union européenne, lutte contre les filières d'immigration clandestine, renforcement de la coopération avec les pays d'origine.

- **Sur la scène internationale » :** la France intervient « en Afrique, en Irak, en Syrie », militairement et diplomatiquement. « La solution à la crise de réfugiés est d'abord là-bas ».

Le gouvernement continue à « agi[r], avec méthode », « sans trêve, ni pause » (PM, 16/09/15) :

- **Sur le « plan intérieur » :**

o **En renforçant ses moyens de contrôle :**

§ **La France a « déjà rétabli ce printemps des contrôles temporaires à [Menton].** Et nous n'hésiterons pas à le faire de nouveau comme les règles de Schengen le permettent à chaque fois que les circonstances l'imposent ».

§ **Les effectifs de police et de gendarmerie seront renforcés à hauteur de 900 personnels, « notamment la police aux frontières ».** « En tout, ce sont 5330 postes supplémentaires dans la police et la gendarmerie qui ont été créés depuis 2012 ».

o **En renforçant ses moyens au service de la solidarité :** « au total, 279 M€ seront mobilisés d'ici à la fin de 2016, au titre du premier accueil, de l'hébergement d'urgence, de l'aide forfaitaire aux communes ; mobilisés aussi pour renforcer les effectifs de l'OFPPA, de l'OFII et de l'Education nationale ».

o **En préservant et renforçant les moyens au service de la solidarité envers « celles et ceux de nos concitoyens qui ont besoin d'être aidés » :** « au cours des 12 prochains mois, les crédits dédiés à l'hébergement d'urgence et à la veille sociale seront débloqués à hauteur de 250 M€, dont 130 M€ dès le mois prochain ».

- **Sur la scène européenne :**

o **Des centres d'accueil et d'enregistrement vont être mis en place dans les pays de première entrée : Italie, Grèce, Hongrie.** « Le premier ouvrira dans les prochains jours en Grèce. La France est prête à apporter son expertise en déléguant des personnels de l'OFPPA et de la PAF » ;

o **La Commission proposera d'ici la fin de l'année la mise en place des gardes-frontières européens.** « C'est une idée que la France porte depuis longtemps » ;

o « **Un nouveau conseil Justice Affaires intérieures devrait se tenir en début de semaine prochaine** », pour avancer sur le processus de répartition équitable des réfugiés. Sur ce sujet également, le Président de la République rencontrera jeudi le Président du Conseil italien, et le Premier ministre sera jeudi et vendredi en Suède et en Autriche ;

o « **L'Union européenne a décidé d'autoriser désormais des opérations militaires coercitives dans les eaux internationales contre les bateaux de filières de passeurs,** dans le respect de la sécurité des personnes. La France mettra dans les prochains jours **une frégate à disposition** ».

- **Sur la scène internationale » :**

o **Le sommet de La Valette qui se tiendra le 11 novembre** aura pour objectif d'aider « les pays d'origine à mieux se développer économiquement, à donner plus de perspectives à leur population, et notamment à leur jeunesse » ;

o « **L'Union envisage de créer un fonds dédié, d'1,8 Md€, afin de résoudre les crises qui frappent les régions du Sahel, du lac Tchad et la Corne de l'Afrique. En ce sens, le Président de la République a proposé « d'organiser pour amplifier ce mouvement une conférence début 2016 ».**

S'agissant de la proposition de création d'un « nouveau statut reconnu aux seuls réfugiés fuyant la guerre, et qui durerait le temps du conflit » :

- **Celle-ci « existe déjà, qu'il s'agisse de la protection temporaire européenne ou de la protection subsidiaire prévue par le droit français » ;**

- **« Ceux qui pensent faire par ce biais échec au droit d'asile se trompent. Qu'ils relisent la directive européenne en question : [...] octroyer une protection temporaire ne prive en aucun cas du droit de demander l'asile. Et ceux qui l'obtiendront [...] pourront décider de rester parce qu'ils ont fait leur vie ici, ou de rentrer dans leur pays d'origine » ;**

- **« La question des réfugiés [...] oblige à la rectitude. Le droit d'asile est un droit fondamental qui puise sa source dans notre histoire, dans nos engagements internationaux et dans nos obligations communautaires [...] Le gouvernement français, quelles que soient les circonstances, ne remettra pas en cause ce droit ».**

Ce que le gouvernement propose « c'est un plan global, qui permettra [...] de préserver cet acquis fondamental de la construction européenne ». « Plus que jamais, la responsabilité de ce gouvernement, c'est de tenir bon, d'envoyer, au monde mais aussi aux Français, ce message de constance et de maîtrise » (PM, 16/09/15).

BUDGET 2016

Le sérieux budgétaire paye : le déficit public sera ramené à 3,3 % du PIB en 2016, soit quasiment son niveau de 2008, son niveau d'avant-crise. De ce point de vue, on peut considérer que le travail a été fait. Le travail se poursuit, et se traduit concrètement : la part de la dépense publique dans le PIB baisse, et plus encore que ce qui était prévu fin 2014 (à 55,1% en 2016) ; les prélèvements obligatoires, eux aussi, baissent (à 44,3%).

S'agissant des entreprises, le pacte de responsabilité est confirmé dans sa globalité : les mesures de soutien aux entreprises représenteront bien 33 Md € en 2016, le seul ajustement auquel il est procédé vise à financer le dispositif fiscal en faveur de l'investissement applaudi par toutes les entreprises. Il n'y a donc pas lieu de faire de surenchère.

S'agissant des ménages, la baisse des impôts est confirmée : 2 foyers fiscaux imposés sur 3 auront vu leur impôt sur le revenu baisser entre 2014 et 2016, et la baisse programmée en 2016 bénéficiera au coeur des classes moyennes (jusqu'à un salaire de 1850 € nets/mois pour un célibataire, 4200 € nets / mois à deux pour un couple avec 2 enfants).

Le sérieux budgétaire paye : le déficit public sera ramené à 3,3 % du PIB en 2016, soit quasiment son niveau de 2008, son niveau d'avant-crise. De ce point de vue, on peut considérer que « le travail a été fait » (S. Le Foll, 16/09/15). La dette devrait en conséquence se stabiliser à un niveau nettement en deçà de 100 % avant de refluer.

Le travail se poursuit, et se traduit concrètement :

- **La part de la dépense publique dans le PIB baisse, et plus encore que ce qui était prévu fin 2014 :**

- o **Elle sera de 55,1% du PIB en 2016, après 55,8% en 2015 et 56,4% en 2014 (hors crédit d'impôt);**
- o **Fin 2014, il était prévu que la dépense publique s'établisse à des niveaux supérieurs : 55,4% du PIB en 2016 après 56,1% en 2015 (hors crédit d'impôt).**

- **Les prélèvements obligatoires, eux aussi, diminueront, pour la troisième année consécutive :**

- o **Ils seront de 44,3% du PIB en 2016, après 44,6% en 2015 et 44,9% en 2014.**

S'agissant des entreprises, le pacte de responsabilité est confirmé « dans sa globalité » (S. Le Foll, 16/09/15):

- « **L'enveloppe du pacte** » est respectée : le total des mesures de soutien aux entreprises représentera bien **33 Md € en 2016, puis 41 Md € en 2017** (M. Sapin, 16/09/15). Cela fera suite aux 24 Md € déjà investis pour restaurer la capacité des entreprises à investir et à embaucher ;
- **Il y a « confirmation de tous les engagements** qui avaient été pris » (S. Le Foll, 16/09/15) ;
- **Il y aura un « seul ajustement** par rapport aux dépenses supplémentaires qui avaient été engagées pour la fin de l'année 2015 : [il s'agit des] allègements de charge portant sur les salaires au-delà de 1,6 smic [qui] entreront en vigueur au mois d'avril au lieu du mois de janvier » :
- « **Ce décalage est lié en partie à une mesure sur le suramortissement** qui a été saluée par toutes les entreprises » (S. Le Foll, 16/09/15) ainsi qu'aux autres mesures prises en faveur des TPE-PME en avril dernier, pour un montant total « de plus d'1 Md € » (M. Sapin, 16/09/15) ;
- « **Considérer qu'avec un décalage de 3 mois on serait dans le renoncement, c'est parfaitement inacceptable** ». Le « **Medef [doit arrêter] cette surenchère** qui fait qu'on en demande toujours plus et qu'on n'est jamais comptable de ce qui a déjà été fait » (S. Le Foll, 16/09/15).

S'agissant des ménages, la baisse des impôts est confirmée :

- **2 foyers fiscaux imposés sur 3 auront vu leur impôt sur le revenu baisser** entre 2014 et 2016, soit 12 millions de foyers sur les 18 imposables, pour un montant de 5 Md €. L'impôt sur le revenu n'augmentera pour aucun contribuable à situation inchangée. Avec un an d'avance sur le calendrier initialement prévu, l'intégralité du volet « solidarité » du Pacte sera ainsi mise en oeuvre ;
- « **C'est le coeur des classes moyennes qui bénéficiera des baisses d'impôt sur le revenu** » (S. Le Foll, 16/09/15). Pour les contribuables célibataires touchant jusqu'à 1 850 € nets par mois : la baisse sera de 200 à 300 €. Pour les couples avec 2 enfants touchant jusqu'à 4 200 € nets par mois à deux, la baisse sera de 300 à 500 €.

RENTREE UNIVERSITAIRE

Trois faits notables sont à souligner en cette rentrée universitaire. **1/ Le nombre d'étudiants augmente : c'est une chance pour la France. 2/ La situation sociale des étudiants s'améliore. Les mesures engagées depuis 2012 continuent à se déployer : près de 500M€ supplémentaires pour les bourses sur critères sociaux, création de logements étudiants, ... De nouvelles mesures viennent et viendront s'y ajouter : augmentation de la gratification minimale pour les stages, ouverture de la nouvelle prime d'activité aux étudiants, prochain plan pour la vie étudiante, ... 3/ La lisibilité de l'offre de formation et la réforme des structures se concrétise : réduction par 10 du nombre d'intitulés de master, mise en oeuvre de 25 regroupements d'établissements.**

Lors de cette rentrée universitaire 2015-2016, plus de 2,5 millions d'étudiants feront leur rentrée, soit une augmentation des effectifs de + 1,5% par rapport à 2014, et une hausse de +1,8% des nouveaux inscrits en 1^{ère} année d'études supérieures :

- **Cette évolution est une chance pour la France, elle doit être encouragée**, notamment en affirmant fortement l'objectif de parvenir à 60 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur (dont 50 % au niveau licence et 25 % au niveau master).

Cette rentrée marque une nouvelle étape dans l'amélioration de la situation sociale des étudiants :

- **Des mesures engagées depuis 2012 continuent à se déployer :**
 - **Pour les bourses sur critères sociaux :** près de 500 M€ supplémentaires ont été mobilisés depuis 2012, permettant notamment à 132 500 étudiants issus des classes moyennes de bénéficier pour la première fois d'une aide ;
 - **En matière de logement :**
 - **Le plan « 40 000 logements étudiants »** progresse rapidement : 50 % auront été livrés à la fin de l'année 2015. 8 810 places de logements supplémentaires seront ainsi disponibles en 2015 ;
 - **La caution locative étudiante**, qui bénéficie aux jeunes qui n'ont pas de garants, (Clé) a été généralisée ;

▪ **L'encadrement de l'évolution des loyers dans les grandes agglomérations** a permis de faire modérer voire de diminuer le coût du logement pour les étudiants ;

- **D'autres mesures entrent en vigueur en cette rentrée** pour conforter le pouvoir d'achat des étudiants :

- **Première rentrée sans augmentation des droits d'inscription** ;
- **Le montant minimal de la gratification pour les stages est augmenté**, de +20% par rapport à la rentrée 2014 ;
- **La nouvelle prime d'activité est ouverte aux étudiants qui travaillent** et dont le revenu dépasse le seuil retenu par la loi : 100 000 étudiants seront concernés ;
- **Un « plan national de vie étudiante »** sera annoncé dans les prochaines semaines.

Cette rentrée voit l'aboutissement des réformes issues de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche concernant l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation et la réforme des structures. (N. V. Belkacem 16/09/2015)

- **Le nombre des intitulés en licence et en master a été fortement réduit**, sans pour autant affaiblir ni la richesse ni la diversité des enseignements concernés. Le nombre de mentions de licence est notamment passé de 322 à 45 ;
- **Les regroupements d'établissements se multiplient : désormais au nombre de 25 sur l'ensemble du territoire**, ceux-ci renforcent la visibilité des établissements et organismes, et permettent pour la première fois aux universités, aux grandes écoles et aux organismes de recherche de mettre en commun une partie de leurs moyens et de leur compétences, sans renier leur identité propre.

BONNE NOUVELLE - RELOCALISATION - GENERAL ELECTRIC

General Electric a annoncé sa décision de relocaliser en France 400 emplois actuellement situés aux Etats-Unis. Ces emplois s'ajoutent à la création de 1000 postes à laquelle le groupe s'est engagé dans le cadre du rachat d'activités d'Alstom. Ce n'est « pas un hasard », mais une conséquence de la politique conduite par le gouvernement. « Des décisions ont été prises, par exemple sur le CICE, qui ont fait baisser le coût du travail en France ». La politique de soutien à l'export a par ailleurs été sécurisée et renforcée, notamment dans le cadre de l'action conduite par la Coface : c'est devenu un atout clé pour la compétitivité du territoire, identifié comme tel par GE (M. Sapin 16/09/15).

Source : Porte-parolat du Gouvernement – 16/09/2015